

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur

AVIS est donné par la soussignée que le Conseil municipal, à une séance ordinaire tenue le 17 août 2020, adoptait les règlements suivants :

- **Règlement 964-8** modifiant le règlement 964 relatif aux nuisances et à la paix publique afin d'interdire les vélos dans les endroits publics où une signalisation l'interdit;
- **Règlement 1165-3** modifiant le règlement 1165 relatif à la démolition d'immeubles sur le territoire de Sainte-Julie afin d'apporter des précisions aux définitions ainsi qu'en modifiant les catégories d'immeubles assujettis;
- **Règlement 1257** relatif aux animaux.

Ces règlements entrent en vigueur le jour de leur publication et sont actuellement déposés au bureau de la soussignée à l'hôtel de ville situé au 1580, chemin du Fer-à-Cheval, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau.

DONNÉ À SAINTE-JULIE, ce 18 août 2020.

La greffière de la Ville,

(s) Nathalie Deschesnes

Nathalie Deschesnes, OMA
Avocate
